

Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V.

qui se tiendra à Utrecht le 13 février 2009

**PROCURATION**

**Si vous souhaitez vous faire représenter à cette Assemblée, il y a lieu de nous renvoyer le présent formulaire à l'adresse mentionnée à la fin de ce document.**

**Attention !** Nous rappelons que (i) pour les actionnaires dont les actions sont enregistrées auprès d'une banque ou de tout autre organisme financier, il est indispensable d'également procéder au blocage de leurs actions via leur institution financière et (ii) pour les actionnaires détenteurs d'actions physiques, il est indispensable d'également donner instruction à leur institution financière auprès de laquelle ils déposent leurs actions d'aviser la société de leur intention de se faire représenter.

Nom/Dénomination :

Prénom:

Adresse:

**TITULAIRE** de ..... Actions Fortis

**DECLARE** avoir été informé(e) de la tenue :

de l'**Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V.** qui se tiendra le 13 février 2009 à 10 h, au Beatrix Theater, Jaarbeursplein 6a, à 3521 AL Utrecht.

**SOUHAITE** se faire représenter :

A l'Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V. pour tous les points à l'ordre du jour et donne à cet effet pouvoir, avec faculté de substitution, à,

Nom, Prénom (1)

Adresse :

*(1) Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. A défaut de mention d'un mandataire, Fortis en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée et votera dans le sens que vous avez indiqué.*

*A défaut de préciser ce sens, vous serez présumé être en faveur des résolutions proposées.*

**AFIN DE VOTER** en son nom sur tous les points suivants à l'**ORDRE DU JOUR** :

**2. Conseil d'Administration - Nominations**

2.1 Proposition de nommer Monsieur Ludwig Criel en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour  Contre  Abstention

2.2 Proposition de nommer le Chevalier Guy de Selliers de Moranville, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011.

Pour  Contre  Abstention

2.3 Proposition de nommer Monsieur Philippe Casier, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Philippe Casier a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Pour  Contre  Abstention

- 2.4 Proposition de nommer Monsieur Jozef De Mey, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Jozef De Mey a été proposée par Ping An Insurance (Group) Company of China, Ltd., actionnaire représentant au moins 1% du capital, conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Pour  Contre  Abstention

- 2.5 Proposition de nommer Monsieur Andrew Spencer Doman, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Andrew Doman a été proposée par Ping An Insurance (Group) Company of China, Ltd., actionnaire représentant au moins 1% du capital, conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Pour  Contre  Abstention

- 2.6 Proposition de nommer Monsieur Georges Ugeux, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Georges Ugeux a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Pour  Contre  Abstention

- 2.7 Proposition de nommer Monsieur Dirk Van Daele, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Dirk van Daele a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Pour  Contre  Abstention

- 2.8 Proposition de nommer Monsieur Jan Zegering Hadders, en qualité de membre non exécutif du Conseil d'Administration, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de 2011. La candidature de M. Jan Zegering Hadders a été proposée par un groupe d'actionnaires représentant au moins 1% du capital et représenté par Deminor International SCRL et le Vereniging van Effectenbezitters (VEB), conformément à l'article 18 b) 4) ii des statuts.

Pour  Contre  Abstention

### 3. Modification des Statuts

Proposition de modifier les statuts de Fortis N.V. conformément au projet dressé par De Brauw Blackstone Westbroek et de conférer tous pouvoirs à tout notaire, associé et para légal de De Brauw Blackstone Westbroek pour obtenir le *nihil obstat* ministériel requis, ainsi que pour dresser l'acte notarié relatif aux modifications des Statuts.

*La modification statutaire a trait à une garantie statutaire limitée, de pratique courante aux Pays-Bas, pour les personnes qui étaient au 3 octobre 2008 ou sont devenus après le 3 octobre 2008 membres du Conseil d'Administration de la société.*

*Pour pouvoir se prononcer valablement sur cette modification statutaire, l'Assemblée doit réunir le quorum de présence requis - à savoir que 50 % au moins du capital soit représenté. Si, ce quorum ne devait pas être atteint, une nouvelle Assemblée Générale des Actionnaires de Fortis N.V. exclusivement consacrée à ce point pourra être convoquée endéans les quatre semaines. Les actionnaires en seront, dans ce cas, avisés par une publication dans la presse.*

Pour  Contre  Abstention

Fait à ..... le ..... 2009.

signature(s)\*

\* Les procurations d'un(e) usufruitier(ière) et d'un(e) nu-propriétaire ne sont valables que conjointement et établies au nom du même mandataire.

Merci de nous communiquer un numéro de téléphone et une adresse e-mail où nous pourrions vous contacter en cas de nécessité :

Privé : .....

Bureau : .....

e-mail : .....

**Le présent document doit parvenir au plus tard le mercredi 4 février 2009 à 19 heures  
à la société mentionnée ci-dessous.**

**Fortis N.V.  
Company Secretariat  
Archimedeslaan 6  
3584 BA Utrecht  
Tél. : +31 (0)30 226 36 27  
Fax : +31 (0)30 226 98 35  
E-mail : company.secretariat@fortis.com**